

CONTACTS Relais Parental

Directeur adjoint du relais: Karine CARABIN

Responsable De service :Damien CORNET

relais.joly@croix-rouge.fr

Accueil : 01 39 61 64 40

Secrétariat : pepa.bayard@croix-rouge.fr

LA PROCEDURE D'ADMISSION

L'accueil s'effectue à la demande des parents. Ils prennent contact avec l'équipe du Relais Joly (téléphone, présentation spontanée, courrier).

Ils rencontreront le Responsable de service afin d'être informés des modalités d'intervention.

Si la famille souhaite l'intervention du Relais Joly, un contrat et un calendrier d'accueil lui seront proposés. Une participation financière sera demandée selon le montant des revenus.

En fonction des besoins des familles, nous réévaluons les temps d'ouverture du relais.

A terme, le relais parental est ouvert 24h/24, du lundi au dimanche (fermeture annuelle un mois en été).

Le relais parental Relais Joly fait partie du Pôle Enfance Parentalité de la Croix-Rouge française.
Directeur du Pôle : Thierry VERNHES

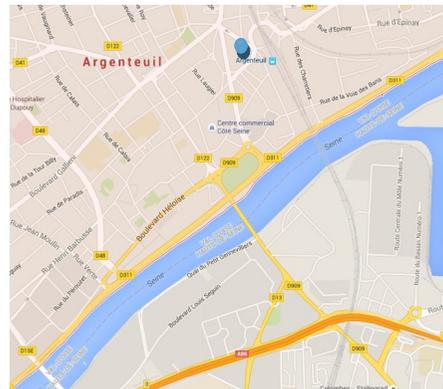


Accueil des enfants de la naissance à 10 ans

Comment venir à Argenteuil ?

En train : à partir de la gare saint Lazare arrêt Argenteuil

En voiture : A15 sortie Argenteuil centre



2 Rue Paul Vaillant Couturier
95 100 Argenteuil

Tél : 01 39 61 64 40
Relais.joly@croix-rouge.fr



A l'usage des professionnels

2 Rue Paul Vaillant Couturier
95 100 Argenteuil

LE RELAIS PARENTAL

RELAIS JOLY

Ouvert tout d'abord en journée en 2014, Le « Relais Joly » est le Relais parental du Pôle Enfance Parentalité de la Croix-Rouge française destiné aux familles résidant dans le Val d'Oise.

Depuis 2018, il est ouvert H24. Il propose un accueil des enfants variant d'une à plusieurs heures par jour à quelques nuits.

Le Relais parental est un lieu d'accueil et de soutien agréé par le Conseil départemental du Val d'Oise.

Il est un outil d'accompagnement des situations de crise de la parentalité et de l'isolement social.

Il doit permettre de **renégocier les liens** entre parents et enfants ou de **compenser la perte des solidarités de proximité.**

C'est un dispositif de prévention qui **ne nécessite pas le recours à une mesure éducative.**



LES ENFANTS

Nous accueillons :

Les enfants de la naissance à 10 ans.

Pour les enfants d'âge scolaire, il y aura un maintien de la fréquentation de l'école en cas de proximité géographique.



LE CONTRAT D'ACCUEIL

Il est signé entre les parents et le Responsable de service et s'établit pour une période de 2 mois maximum, renouvelable.

LES OUTILS D'INTERVENTION

L'enfant est accueilli dans un appartement organisé sur un modèle familial.

L'équipe éducative rythme la journée autour des besoins de l'enfant (repas, jeux, sieste, devoirs).

Les parents établiront un dialogue avec les professionnels présents et seront conseillés ponctuellement sur les dispositifs de droit commun.

LE CADRE

Les Relais parentaux sont des structures expérimentales. Il en existe une dizaine en France.

Le 1^{er} Relais parental a vu le jour en 1985 dans les Hauts-de-Seine. Un groupe de travailleurs sociaux propose alors la création d'une alternative à l'accueil d'enfants à l'Aide Sociale à l'enfance.

Les Relais parentaux se conforment à la réglementation des lieux d'accueil institués par la circulaire du 21 février 1983, mais aussi à la loi n° 2002-2 du 2.01.2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le Relais Joly est un établissement de la Croix-Rouge française. Il bénéficie d'un arrêté de fonctionnement délivré par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

L'accueil des enfants s'effectue à la demande des parents, au terme d'une contractualisation d'objectifs à court ou moyen terme.